

DECRET N° 87-23 / DU 13/07
portant nomination de Monsieur BIAMPANDOU-
MAMPOUYA en qualité de Directeur de la
Programmation et de l'Evaluation des
Projets au Secrétariat Général à la Pêche.

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

~~(/u le décret n° 86/881~~ du 18 Juillet 1986, portant attributions
et organisation du Ministère de l'Industrie et de la Pêche ;

(/u le décret n° 82/595 du 3 Juin 1982, fixant les indemnités de
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

(/u le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur BIAMPANDOU-MAMPOUYA, Ingénieur Statisticien est
nommé Directeur de la Programmation et de l'Evaluation des Projets au Se-
crétariat Général à la Pêche.

Article 2.— L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par
le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3.— Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../...

Article 4..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 10 MARS 1967

Par le Premier Ministre,

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de l'Industrie de
la Pêche et de l'Artisanat,

Le Ministre des Finances et du
Budget,

Ambroise NOUMAZALAY.-

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Jus-
tice, Garde des Sceaux,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Commandant Dicoudonné KINDEMBE.-